

FINANCE mercredi 09 mars 2011

«Malgré nos efforts de régulation, des poches de risques subsistent»

Propos recueillis par Yves Genier, Bâle

Gendarme financier Chef économiste de la Banque des règlements internationaux (BRI), l'Italo-Américain Stephen Cecchetti estime que des «réglages» sont encore nécessaires

Le Temps: A Davos, des dirigeants de grandes banques ont accusé les régulateurs internationaux d'entraver la reprise économique et les créations d'emplois car leurs mesures freineraient l'octroi du crédit. Assumez-vous?

Stephen Cecchetti: Je ne vois pas les preuves d'un coup de frein déraisonnable à l'octroi de prêts. Mais il importe de conserver à l'esprit que la crise a été provoquée, non par un ralentissement de l'activité de prêt mais par un excès de crédit. Que les banquiers se plaignent de ne plus pouvoir travailler comme avant, je le conçois aisément. Ils doivent revoir leur schéma de fonctionnement, ce qui, pour certains, signifie prêter moins et de façon plus prudente. Ils doivent mieux examiner les risques. Quant à leurs bilans, il convient d'en réduire la taille, d'en limiter les expositions au risque et d'en accroître la liquidité. Il nous faut faire en sorte de ne pas permettre un retour aux conditions de 2006, celles d'avant la crise.

– La politique monétaire largement accommodante des banques centrales vous a pourtant bien aidés!

– Je ne pense pas que les seules conditions monétaires accommodantes encouragent les banques à prêter. Leur métier, c'est de générer des bénéfices sur l'écart de taux d'intérêt entre les dépôts et les prêts. Cet écart ne dépend pas de la politique monétaire. Certes, le bas niveau actuel a pour objectif d'encourager la reprise en favorisant le crédit. Mais dans le même temps, nous devons nous assurer de la robustesse du système financier dans son ensemble afin d'assurer les conditions d'une croissance économique à long terme. Les banques qui n'y trouvent pas leur compte doivent se réinventer.

– Le temps du durcissement des règles financières est-il terminé?

– Le travail se poursuit, en particulier sur la question des banques trop grandes pour faire faillite. L'élaboration des nouvelles règles n'est pas totalement achevée dans ses moindres détails. Mais voyez ce qui a déjà été accompli ces deux dernières années: nous avons élevé les réserves minimales des banques et renforcé la résilience du système financier dans son ensemble. Mieux encore, ces dispositions sont déjà appliquées au niveau mondial. Il reste certes un certain nombre d'aspects à préciser et de réglages à opérer, mais pour l'essentiel, les réformes sont faites. Tous les risques ne sont cependant pas

maîtrisés. Des poches subsistent, notamment dans les secteurs les plus endettés.

– Lesquels sont-ils?

– Nous devons surtout veiller que les «banques de l'ombre», ces institutions qui ont pu, par le passé, accorder des crédits sans être soumises à la réglementation bancaire, n'aient pas la possibilité de jouer avec les nouvelles règles. Mais, et c'est ce qui importe, nous estimons justifié de centrer l'attention sur les banques, qui sont endettées; les hedge funds, les fonds d'investissement ou de retraite ou encore les fonds souverains peuvent, certes, être causes de risques, mais l'effet de levier que ces fonds ont développé reste d'une bien moindre ampleur que celui des banques. Si ces structures font faillite, elles n'engagent qu'elles-mêmes et non pas l'ensemble du système financier. Même chose pour les sociétés de négoce de titres ou de devises. Leur faillite représente normalement un moindre risque systémique. L'essentiel est, toutefois, de rester vigilant.

– Pour quand prévoyez-vous la fin de vos travaux de «réglages»?

– Nous devons apporter nos réponses au sommet du G20 sous présidence française de novembre prochain. Elles seront prêtes bien avant, qu'elles aient été préparées par le Comité de Bâle ou le Conseil de stabilité financière.

– En Europe, certains banquiers s'inquiètent des voies différentes choisies par les Etats-Unis, qui réglementent le mode d'organisation des banques, et l'Europe, qui cherche plutôt à élever les réserves et centralise ses autorités de régulation. Qu'en pensez-vous?

– Cette inquiétude n'est pas dénuée de fondement au vu de l'importance de la banque universelle dans certains pays d'Europe, à la différence des Etats-Unis, où le modèle est moins répandu.

Cela dit, ce n'est pas le mode d'organisation des banques qui est en cause, mais plutôt la manière dont celles-ci gèrent leurs affaires.

Même si la réglementation peut faciliter le succès d'un modèle d'affaires, il revient aux banques de s'organiser en fonction du cadre qui leur est offert.

– De nombreux banquiers européens se plaignent de ce que les Etats-Unis n'appliqueront pas les accords de Bâle III avec la même rigueur. Partagez-vous leurs inquiétudes?

– Mes amis américains ne comprennent pas ce genre de remarque, et moi non plus. Aux Etats-Unis, la loi réformant Wall Street s'adresse à un système qui a ses particularités. Mais les autorités, dont je ne vois pas de raison d'y déceler des faiblesses, s'engagent totalement à intégrer les exigences de Bâle III.

Je ne décèle pas de différences entre les engagements pris d'un côté de l'Atlantique comme de l'autre quant à leur volonté d'appliquer les nouvelles règles.

– Nombre de pays émergents sont loin d'appliquer Bâle III, dont la portée se veut pourtant universelle. Cela ne pose-t-il pas un risque à la stabilité?

– Il est vrai que nombre de ces pays ne traduisent pas formellement le nouveau cadre dans leurs législations nationales. Toutefois, ils en appliquent déjà les principes, en réponse à la crise des marchés émergents de la fin des années 1990. Ils ont déjà élevé leurs réserves et appliquent déjà les règles de prudence que découvrent nombre de pays occidentaux. Ce n'est pas chez eux que se sont déclarés les déséquilibres de la dernière crise financière. Celle-ci a été un phénomène essentiellement transatlantique.

– Le retour des gros bonus distribués à certains dirigeants de grandes banques et à des traders est-il un échec des régulateurs, qui ont tenté de limiter le risque généré par des pratiques autrefois très généreuses?

– Pourquoi la distribution des bénéfices entre employés et propriétaires serait-elle du ressort des régulateurs? C'est l'affaire des actionnaires. Ce qui va dans la poche des employés ne revient pas aux propriétaires des institutions financières. De plus, les banques se sont adaptées aux nouvelles règles et distribuent les bonus sur plusieurs années, ce qui réduit les prises de risques inconsidérés de la part de certains employés.

– Etes-vous choqué par ce retour des gros bonus?

– Il ne m'appartient pas de juger. Il revient aux détenteurs des entreprises de déterminer ce qui leur revient et ce qui doit être versé aux employés.